



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Val d'Oise

Question écrite n° 2955

Texte de la question

M Jean-Pierre Bequet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le manque d'établissements d'enseignement supérieur publics dans le département du Val-d'Oise. En effet, alors que ce département est en pleine expansion, les chiffres récents le placent au premier rang régional pour la création d'emplois le prouvent, aucune université n'y est implantée. Seuls des établissements privés - hormis l'institut universitaire de technologie de Cergy - sont proposés aux étudiants. Il lui demande si la création d'une telle université, ou de tout autre établissement d'enseignement supérieur public, est prévue dans un avenir proche, de façon à remédier à une situation pénalisante pour les jeunes Val-d'Oisiennes et Val-d'Oisiens, contraints de se rendre dans des universités déjà surchargées.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat tient à souligner l'important effort qui a été réalisé en vue de faciliter l'accès de l'ensemble des bacheliers à l'enseignement supérieur, par l'ouverture d'antennes universitaires en région parisienne, et l'amélioration de l'aide indirecte en faveur des étudiants. Le renforcement du potentiel universitaire de l'Ile-de-France fait actuellement l'objet d'une étude avec l'ensemble des collectivités concernées. En tout état de cause, l'ouverture à Cergy-Pontoise d'un deuxième département d'IUT techniques de commercialisation, dépendant de Paris-X, complètera prochainement le dispositif existant à ce niveau dans cette partie de l'agglomération parisienne.

Données clés

Auteur : [M. Bequet Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2955

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2633